



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE · LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ

Département du Val-de-Marne

COMMUNE DE CHEVILLY-LARUE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice... 33
Présents..... 22
Représentés..... 11
Absent..... 0

Séance n° 2

DELIBERATION N° 2018DEL-RP-17

Le 12 avril 2018 à 19h00, les membres composant le Conseil municipal de Chevilly-Larue se sont réunis en mairie, sous la présidence de Madame Stéphanie Daumin, Maire, par suite d'une convocation en date du 6 avril 2018.

Sont présents :

S. Daumin, A. Deluchat, L. Taupin, E. Lazon, D. Lo Faro, J.P. Homasson, N. Tchenquela, R. Boivin, R. Roux, M. Desmet, J. Ramiasa, S. Nasser, F. Sans, C. Barbarian, M. Beneteau de Laprairie, P. Komorowski, I. Aboudou-Bagassi, A. Dapra, L. Ponotchevny, B. Zehia, M. Pierre, Y.Ladjici

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration :

N. Lamraoui Boudon représentée par R. Roux
H. Rigaud représentée par J. Ramiasa
P. Blas représenté par J.P. Homasson
B. Lorand Pierre représentée par S. Daumin
C. Régina représentée par I. Aboudou-Bagassi
H. Issahnane représenté par A. Deluchat
A. Afantchawo représentée par R. Boivin
G. Suazo représenté par E. Lazon
V. Phalippou représenté par C. Barbarian
K. Salim-Ouzit représentée par P. Komorowski
P. Viceriat représenté par L. Ponotchevny

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Ibrahim Aboudou-Bagassi est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET :

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2018

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le budget primitif 2018 de la commune ;

Considérant les dossiers de subvention présentés par les associations ;

Considérant le soutien que la commune apporte au mouvement associatif chevillais notamment par l'attribution de subventions ;

Considérant que les activités des associations favorisent et complètent les actions publiques locales ;

Après avis des commissions municipales ;

Ayant entendu son rapporteur, M. D. Lo Faro ;

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1 : Décide l'attribution des subventions aux associations et approuve leurs montants tels qu'ils figurent dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Article 2 : Dit que la dépense sera imputée sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits.

La Maire,



Certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture
par télétransmission le **24 AVR...2018**
et sa publication le **24 AVR...2018**....

Annexe à la délibération "attribution de subventions aux associations pour l'année 2018"

Associations	Fonctionnement	Projet	Total
Chevilly L'Hay Enfants du tiers monde	411 €	500 €	911 €
Tiers monde solidarité	441 €		441 €
Huamam Poma	401 €	500 €	901 €
Amitiés Yen Bai	401 €	1 000 €	1 401 €
Ensemble pour Bac Daquin	254 €	500 €	754 €
ACVR	600 €	600 €	1 200 €
ACFI	910 €		910 €
ADEVI	528 €	200 €	728 €
Metishima	98 €	200 €	298 €
AS J Moulin	1 500 €	700 €	2 200 €
AS Liberté	1 000 €	500 €	1 500 €
Retraite sportive	400 €		400 €
Sausaie Pétanque	400 €		400 €
Echecs	300 €		300 €
CKT 94	372 €	0 €	372 €
ACCES	3 000 €		3 000 €
Boule chevillaise	642 €	0 €	642 €
AS Pauline Roland	500 €		500 €
Danse en Mandras	98 €	250 €	348 €
Training day	98 €		98 €
Don du sang	390 €		390 €
Prévention Routière 94	372 €		372 €
UNAFAM	350 €		350 €
ADPED	3 200 €	650 €	3 850 €
Elan Retrouvé	352 €	500 €	852 €
Paralysés de France	156 €		156 €
Stop à la mucoviscidose	401 €		401 €
ASAFSAT (souffrance au travail)	500 €		500 €
Entraide et amitiés	200 €		200 €
Fake hair don't care	156 €	0 €	156 €
ARCL	2 504 €		2 504 €
Asso Sainte Colombe	800 €		800 €
Femmes solidaires	1 819 €		1 819 €
UNRPA	3 130 €		3 130 €
Asa 94	800 €		800 €
Ass socio culturelle Croix du Sud	479 €		479 €
Amis café Philo	380 €	400 €	780 €
Amis du vieux Chevilly	600 €		600 €
Atelier de Céline	205 €		205 €
La commune de Paris	156 €		156 €
Cultures du Cœur	401 €		401 €
Les Mounas	254 €	0 €	254 €
Les becs de Seine	352 €	150 €	502 €
Le vent se lève	0 €	400 €	400 €
Complices au théâtre	98 €		98 €
Secours Populaire	998 €	1 500 €	2 498 €
Secours Catholique	300 €	0 €	300 €
Anvp	313 €		313 €
Restos cœur	1 000 €		1 000 €

Annexe à la délibération "attribution de subventions aux associations pour l'année 2018"

ADILEP	1 000 €	0 €	1 000 €
Femmes de l'Afrique de l'Ouest	1 017 €		1 017 €
Main dans la main	450 €	1 000 €	1 450 €
Un bouchon une espérance	0 €		0 €
Cni Sorbiers	587 €		587 €
ARSS	500 €		500 €
ADIL	0 €		0 €
ALREB	100 €		100 €
DDEN Thiels	60 €		60 €
Fcpe Pasteur	792 €		792 €
Ape Pba	440 €	0 €	440 €
Foyer J Moulin	300 €	150 €	450 €
FCPE Liberté	470 €		470 €
FCPE Curie Collet	567 €		567 €
FCPE Jean Moulin	300 €	1 095 €	1 395 €
PEP 94	0 €	0 €	0 €
APE Jean Moulin	98 €		98 €
Fnac	250 €		250 €
Médailles militaires	230 €		230 €
Ceac	919 €	500 €	1 419 €
Amicale Châteaubriand	100 €		100 €
Familles fusillés, massacrés de la résistance	100 €		100 €
ARAC	500 €	250 €	750 €
Légion d'honneur	100 €		100 €
UNC	333 €		333 €
Musée de la résistance	98 €		98 €
Commerçants chevillais	500 €	3 000 €	3 500 €
Coopératives scolaires	770 €		770 €
TOTAL	43 601 €	14 545 €	58 146 €

Annexe à la délibération "attribution de subventions aux associations pour l'année 2018"

Association	Subvention	Projets conditionnels	Total
SMSH	118 000 €		118 000 €
Mission locale Val de Bièvre	62 751 €		62 751 €
AEF	51 200 €		51 200 €
Elan	379 200 €	10 000 €	389 200 €
Pôle local d'économie solidaire	40 000 €	16 000 €	56 000 €
COS	125 000 €		125 000 €
Epicerie solidaire	60 000 €		60 000 €
Ferme du saut du loup	103 236 €	4 000 €	107 236 €
Maison Pour tous	298 435 €	20 000 €	318 435 €
Maison du Conte	220 000 €		220 000 €
Sous-total	1 457 822 €	50 000 €	1 507 822 €
Jazz	9 000 €	4 000 €	13 000 €
CBE sud 94	9 000 €	1 750 €	10 750 €
CGT	2 540 €		2 540 €
CFDT	1 300 €		1 300 €
FO	616 €		616 €
CME	6 800 €		6 800 €
ASCLAF (refuge chats)	950 €		950 €
AERA	3 500 €		3 500 €
USEP Chevillaise	3 000 €	2 500 €	5 500 €
Sous-total	36 706 €	8 250 €	44 956 €
TOTAL	1 494 528 €	58 250 €	1 552 778 €

18



Ville de
Chevilly-Larue
Val-de-Marne

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Direction de la communication / Relations publiques
Fax : 01 45 60 19 03
Réf : VB/GV/PD

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 AVRIL 2018**

RAPPORT DE PRÉSENTATION

OBJET : Attribution de subventions aux associations pour l'année 2018

La commune de Chevilly-Larue apporte son soutien aux associations en particulier grâce au versement de subventions de fonctionnement et de projet. Chaque année, le Conseil municipal se prononce sur les montants attribués à chaque association.

Les tableaux annexés à la délibération précisent les montants de subventions en fonctionnement et en projet pour le budget 2018.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le versement et les montants de subventions aux associations tels qu'ils sont détaillés dans les tableaux ci-annexés.

Vu,
La Directrice générale des services.